



résiliation de Mutuelle

Par **mariane36**, le **03/04/2013** à **20:36**

je suis au chômage, malgré cette grosse baisse de revenus je gardais ma mutuelle (110€ par mois) je devais refaire des prothèses dentaire. sur un devis de 2000€ cette mutuelle me rembourse 400€!!!! j'ai envoyé deux lettres A/R avec attestation de chômage, pas de réponse... j'ai fait une demande de CMU. je veux faire opposition aux prochains prélèvements et j'ai prévenu la mutuelle suis je dans mon droit? merci de votre attention.